

## Fiche pratique

### Comment dupliquer une offre dans mon établissement ?

**Profils concernés :** responsables offre de structure, référents ROR

**i** Lors de la description initiale ou la mise à jour de l'offre de votre structure, "dupliquer" une offre peut vous faire gagner du temps. Cela vous permet de reprendre les éléments de description d'une offre déjà décrite et de partir de cette base pour en décrire une nouvelle.

## 1 J'ACCÈDE AU PORTAIL DU ROR NATIONAL ET JE M'AUTHENTIFIE :

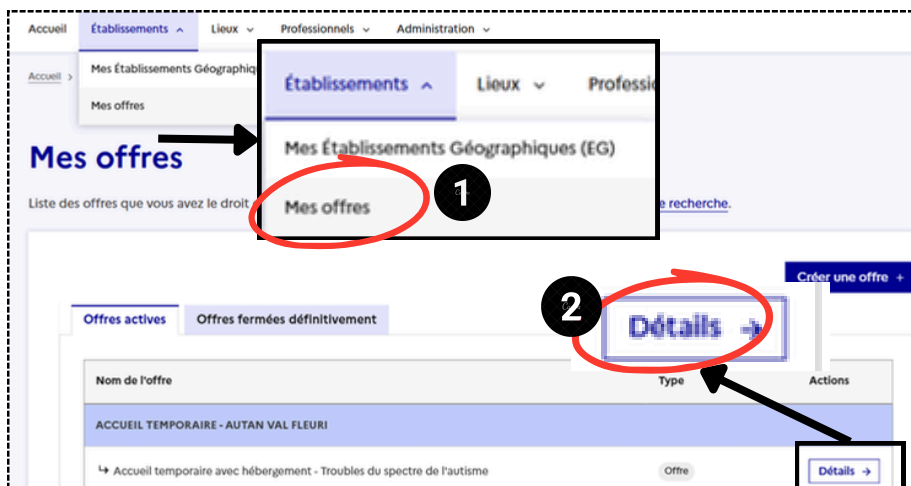
[Accéder au ROR](#)

[Consulter la fiche "Comment se connecter au ROR ?"](#)

## 2 J'ACCÈDE A MON OFFRE

1. Depuis le menu, je clique sur "Établissements" (1) et "Mes offres" (1).

2. Je clique sur "Détails" (2) au niveau de l'offre que je souhaite dupliquer.



1. Je clique sur "Dupliquer cette offre" (4).

2. Une "Nouvelle offre" s'ouvre préremplie des éléments de celle dupliquée. Le nom par défaut est celui de l'offre dupliquée suivi de "copie". Vous pouvez alors la renommer.



## 3 COMPLETER LA NOUVELLE OFFRE



La duplication reprend par défaut les champs d'activités de l'offre dupliquée. A noter qu'il est impossible de dupliquer une offre sanitaire en vue de faire une offre médico sociale et inversement.

Suivre les 3 étapes :

- A propos de l'offre : bien choisir le "rattachement organisationnel de l'offre"
- Accueil et prise en charge
- Spécificités de l'offre

**i** Pour aller plus loin :

[Consulter la fiche "Créer une offre dans le ROR"](#)

Pour toute difficulté, contactez nous sur : [ror@esante-occitanie.fr](mailto:ror@esante-occitanie.fr)